

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_23_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE HUIT DÉCEMBRE

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, É. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, S. SABLICHT, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	P. ROUYER	procuration à	É. GRILLON
	C. TIPHINEAUD		L. FORICHON
	P. QUÉRO		C. QUÉRO
	M. ALOUI		P. DOUWES
	D. ASSO		C. BEUDIN
	M. SEMADENI		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Catherine BEUDIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT PETITE ENFANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

VU l'article R. 2324-29 de code de la santé publique modifié par décret n° 2010-613 du 7 juin 2010,

VU le code de la santé publique et les dispositions relatives à la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU les instructions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relatives à l'attribution de la Prestation de service unique aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU l'avis de la Commission Service à la Population en date du 5 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un projet d'établissement ayant pour objet de définir les principes et les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'accueil, rendre lisibles les choix éducatifs de la collectivité et harmoniser les pratiques professionnelles,

CONSIDÉRANT que le projet d'établissement doit être affiché au sein de l'EAJE et remis aux familles si

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

la demande en est formulée,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer le projet d'établissement au regard de l'évolution des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des familles,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BEUDIN,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise à jour de la Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) d'Ablon-sur-Seine.

PRÉCISE que cette charte à vocation à évoluer pour s'adapter au contexte éducatif et que chaque année, l'éventuelle mise à jour sera actée entre la Ville et le représentant habilité de l'Éducation Nationale, après concertation avec les Directeurs/Directrices d'école et le personnel concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte des agents travaillant dans les écoles telle qu'annexée à la présente délibération avec le représentant de l'Éducation Nationale habilité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 décembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 8 décembre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com